

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT

AVIS INTERNATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° **500001** /AIAMI/MINMIDT/2018 DU 27 AOUT 2018

**POUR LA PRESELECTION DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS EN
VUE DE L'ATTRIBUTION DES TITRES MINIERES SUR LE BLOC RUTILIFERE
D'AKONOLINGA, REGION DU CENTRE, REPUBLIQUE DU CAMEROUN.**

&

TERMES DE REFERENCE

AVIS INTERNATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°...../AIAMI/MINMIDT/2018 DU 27 AUG 2018

POUR LA PRESELECTION DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS EN

VUE DE L'ATTRIBUTION DES TITRES MINIERES SUR LE BLOC RUTILIFERE D'AKONOLINGA,
REGION DU CENTRE, REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

AVIS INTERNATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°...../AIAMI/MINMIDT/2018 DU 27 AUG 2018
POUR LA PRESELECTION DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS EN
VUE DE L'ATTRIBUTION DES TITRES MINIERES SUR LE BLOC RUTILIFERE D'AKONOLINGA,
REGION DU CENTRE, REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

1- Introduction

La République du Cameroun s'est engagée à mettre en œuvre tout ce qui pourrait s'avérer nécessaire pour faire face à ses nombreux besoins d'investissements et reconnaît que le secteur minier constitue à ce titre un levier de son développement économique. Cet engagement justifie à lui seul que la République du Cameroun attende de l'attributaire qui sera sélectionné à l'issue de la Procédure, la mise en exploitation rapide et pertinente de ce bloc et la conduite des opérations minières selon les règles de l'art et conformément aux bonnes pratiques de l'industrie minière, garantissant les meilleurs résultats en termes de santé et sécurité des travailleurs et des populations environnantes ainsi qu'en matière environnementale.

Aussi, le Ministère en charge des Mines a-t-il lancé, pour le compte du Gouvernement, conformément aux dispositions de l'article 43(7) de la Loi N°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier de la République du Cameroun, un Avis International d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AIAMI) en vue de la présélection des Entreprises ou Groupements dans les conditions ci-après.

2- Objet de l'AIMI

Le présent Avis international d'Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet la présélection des Entreprises ou Groupements devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint en vue de « l'attribution d'un titre minier sur un bloc rutilifère ». Ce titre minier sera matérialisé par la délivrance d'un permis de recherche assis sur un cahier de charges prenant notamment en compte la durée envisagée des travaux, le remboursement de la valeur actualisée des études antérieures, le niveau de participation de l'Etat au capital de la future société d'exploitation ; étant entendu que l'Etat attend une mise en exploitation rapide de ce gisement.

3- Travaux à mener

Les travaux attendus, sans être exhaustifs, sont entre autres :

➤ la certification des données des études antérieures à travers :

- la revue des données historiques : les différents rapports disponibles sur l'exploration du secteur, les techniques utilisées de prélèvement et de traitement des échantillons, le calcul des teneurs et des réserves, le déroulement et les résultats des essais pilotes, etc., seront examinés et commentés. Un avis général sera donné sur ces différents travaux ;
- la confirmation des données existantes en vue de qualifier les ressources déclarées : le soumissionnaire utilisera toute méthode qu'il jugera adaptée ; toutefois, un minimum de travaux devra être exécuté notamment : deux

sondages par sections transversales, le ré-échantillonnage de ces forages et le dosage du concentré obtenu après traitement ; un minimum de 50 forages par flat sera recommandé ;

- la qualification des ressources déclarées ;
- l'élaboration d'un schéma de récupération de la substance ;
- l'actualisation de l'étude de préfaisabilité faite par le BRGM ;
- l'étude de faisabilité conformément aux dispositions en vigueur ;
- l'étude d'Impact Environnemental et Social conformément aux dispositions en vigueur.

4- Textes Applicables

Les textes régissant la présente procédure sont les suivants :

- La Loi n°2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code Minier de la République du Cameroun ;
- La Loi n°2013/004 du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

5- Participation et origine

Le présent AIMI est ouvert aux Entreprises ou Groupements installés au Cameroun ou à l'étranger ayant une expérience **d'au moins cinq (05) années** dans le secteur minier.

Les entreprises intéressées doivent disposer des capacités techniques et financières suffisantes leur permettant de mettre en œuvre des projets miniers dans des délais courts et dans des conditions sociales, sécuritaires, financières et environnementales conformes aux standards internationaux. En particulier, elles doivent justifier d'une expérience suffisante dans le secteur minier et pouvoir justifier de leur capacité à mobiliser rapidement l'expertise et les capacités techniques nécessaires pour la conception, le développement et la mise en exploitation d'infrastructures ;

En outre, les entreprises ou les groupements doivent avoir une expérience de l'Afrique et disposer d'un résultat d'exploitation global et annuel dans le secteur minier **d'au moins cent cinquante millions de dollars américains (150 000 000 USD) sur les cinq (05) dernières années.**

6- Qualification des candidats

Chaque candidat intéressé devra :

- être une Entreprise ou un Groupement justifiant des compétences et expériences dans les domaines cités à la section 5 ci-dessus ;
- justifier des capacités techniques appropriées à l'ampleur des opérations envisagées et financières suffisantes pour le financement de projets intégrés en vue de l'obtention de ce titre minier ;
- justifier de la qualité des expériences passées dans la mise en exploitation réussie de projets miniers intégrés ayant nécessité la conception, la construction (ou la réhabilitation) et l'exploitation d'infrastructures lourdes de transport et d'évacuation ;

- présenter la pertinence des opportunités éventuelles d'investissement en République du Cameroun mises en avant par le candidat, afin notamment d'apprécier le caractère pérenne de l'engagement envisagé par le candidat en République du Cameroun.

7- Consultation et Acquisition des Termes de Référence

Les Termes de Référence peuvent être consultés, aux heures ouvrables, à la Direction des Mines et à la Direction de la Géologie (**Secrétariat du Directeur**) et au **Bureau du Sous-directeur de l'Accueil du Courrier et de Liaison** du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, immeuble rose, porte 152. Les entreprises ou les groupements peuvent écrire aux adresses mail : cab@minmidt.cm, ministre@minmidt.cm, sergeboyogueno@gmail.com, pascalejd@yahoo.fr, nzengang@yahoo.fr, joacast28@yahoo.fr et abdoumahamachetima@yahoo.fr.

8- Constitution du dossier de candidature

Le soumissionnaire doit présenter de la façon la plus claire et détaillée possible, les éléments suivants qui doivent être obligatoirement communiqués, et feront l'objet de vérification au risque de se voir disqualifié.

Dossier administratif (Enveloppe A)

L'enveloppe A contiendra les informations suivantes :

- **Pour les candidats nationaux :**
 - une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le représentant légal du candidat ;
 - une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres International Restreint s'il est présélectionné ;
 - l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
 - les statuts ou textes qui justifient l'existence du Candidat ;
 - l'Accord de Groupement, le cas échéant ;
 - une attestation de non redevance datant de moins de trois mois ;
 - l'autorisation de vérification des références ; cette autorisation, dûment signée du Directeur Général de l'Entreprise, ou du mandataire du Groupement, devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées ;
 - une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant de l'exactitude et de la véracité de l'ensemble des informations communiquées dans la manifestation d'intérêt ;
 - une déclaration d'identité du candidat permettant d'apprécier l'organisation générale du candidat (dirigeants et expérience du personnel clé) et du groupe de sociétés auquel il appartient (actionnaires directs et indirects, sociétés liées, etc.) ;
 - une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que ni lui, ni ses sociétés affiliées ni une quelconque personne ou entité agissant de son propre chef ou pour son compte, ni aucun de ses actionnaires ou employés, n'a offert ou proposé ou réalisé une quelconque offre, promesse, don, présent ou avantage quelconque aux personnes mandatées agissant pour le compte du Ministère en charge des Mines ;
 - en cas de groupement, chacun des membres devra présenter les pièces administratives exigées.

- **Pour les candidats internationaux :**
 - une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le représentant légal du candidat ;
 - une lettre précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à l'Appel d'Offres International Restreint s'il est présélectionné ;
 - l'adresse et la raison sociale du soumissionnaire ;
 - les statuts ou textes qui justifient l'existence du Candidat ;
 - l'Accord de Groupement, le cas échéant ;
 - une attestation de non-faillite datant de moins de quatre vingt dix (90) jours et délivrée par l'autorité compétente du lieu du siège du candidat ;
 - une attestation signée par l'Administration fiscale du lieu de résidence du candidat certifiant qu'il a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours ;
 - l'autorisation de vérification des références ; cette autorisation, dûment signée du Directeur Général de l'Entreprise, ou du mandataire du Groupement, devra permettre au Maître d'ouvrage de procéder à toutes vérifications jugées nécessaires, pour s'assurer de l'exactitude des informations relatives aux références présentées ;
 - une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant de l'exactitude et de la véracité de l'ensemble des informations communiquées dans la manifestation d'intérêt ;
 - une déclaration d'identité du candidat personne morale permettant d'apprécier l'organisation générale du candidat (dirigeants et expérience du personnel clé) et du groupe de sociétés auquel il appartient (actionnaires directs et indirects, sociétés liées, etc.) ;
 - une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que ni lui, ni ses sociétés affiliées ni une quelconque personne ou entité agissant de son propre chef ou pour son compte, ni aucun de ses actionnaires ou employés, n'a offert ou proposé ou réalisé une quelconque offre, promesse, don, présent ou avantage quelconque aux personnes mandatées agissant pour le compte du Ministère en charge des Mines ;
 - en cas de groupement, chacun des membres devra présenter les pièces administratives exigées.

Dossier technique (Enveloppe B)

L'enveloppe B contiendra les informations suivantes :

- le chiffre d'affaires annuel global réalisé par le candidat dans le secteur minier sur les cinq (05) dernières années ;
- le chiffre d'affaires annuel global réalisé par le candidat dans la filière rutile /éponge de titane (99,1-99,6%Ti)/blanc de titane sur les cinq(05) dernières années ;
- (le cas échéant) le chiffre d'affaires annuel réalisé par le candidat dans le secteur minier en Afrique en général et en République du Cameroun en particulier sur les cinq (05) dernières années ;
- (le cas échéant) le chiffre d'affaires annuel réalisé par le candidat dans la filière rutile/éponge de titane (99,1-99,6%Ti) ou blanc de titane en Afrique en général et en République du Cameroun en particulier sur les cinq (05) dernières années ;
- une présentation des principales expériences du candidat dans le secteur minier (i) dans le monde, (ii) en Afrique et (iii) (le cas échéant) en

République du Cameroun et une description précise des projets miniers auxquels il a participé sur les dix (10) dernières années ;

- une présentation des principales expériences du candidat dans la filière rutile /éponge de titane (99,1-99,6%Ti) ou blanc de titane (i) dans le monde, (ii) en Afrique et (iii) (le cas échéant) en République du Cameroun et une description précise des projets miniers de cette filière auxquels il a participé sur les dix (10) dernières années ;

- tout autre élément permettant de justifier des capacités techniques et financières du candidat telles qu'exigées dans les conditions de participation contenues dans les Termes De Références (TDRs) ;

- les bilans et comptes d'exploitation des trois (03) dernières années ;

- un document prospectif décrivant de manière synthétique les autres opportunités d'investissement en lien ou non avec le secteur minier en République du Cameroun susceptibles d'intéresser le candidat à court, moyen et long termes et les pré-requis et conditions à la réalisation de tels investissements ;

- Les bilans et comptes d'exploitation des trois (03) dernières années.

NB : Ces références seront présentées sous la forme de contrats, de titres miniers et tous autres documents complémentaires.

9- Critères d'évaluation et de sélection des Dossiers de candidature

Après réception des dossiers de candidature, il sera procédé à leur évaluation au vu des critères suivants :

8.1 Critères éliminatoires :

No.	Critères éliminatoires
1	Dossier administratif non conforme
2	Note sur les chiffres d'affaires
3	Note des références du Candidat

8.2 Critères de qualification :

CRITERES DE NOTATION	NBRE DE POINTS	REPARTITION DES POINTS			NOTE OBTENUE
		Lisibilité (clarté, pagination, exploitabilité) 2 Pts	Agencement (sommaire, intercalaires) 2 Pts	Reliure 1 Pt	
PRESENTATION DE L'OFFRE	5 points				
CHIFFRES D'AFFAIRES	55 Points	Chiffre d'affaires dans le secteur minier sur les cinq dernières années (Quatre (04) pts/année)		_____/20pts	
		Chiffre d'affaires dans la filière rutile/éponge de titane (99,1-99,6%Ti)/blanc de titane sur les cinq dernières années (Cinq (05) pts/année)		_____/25pts	
		Chiffre d'affaires (dans le secteur minier et la filière rutile/éponge de titane (99,1-99,6%Ti)/blanc de titane) sur les cinq dernières années au Cameroun (cinq (05) pts/rubrique, soit 1pt /année)		_____/10pts	
REFERENCES INTERNATIONALES	40 Points	Dans le secteur minier (15 Points)	Sur le plan international	_____/6pts	
			Sur le plan africain	_____/5pts	
			Sur le plan camerounais	_____/4pts	
		Dans la filière rutile/éponge de titane (25 Points)	Sur le plan international	_____/12pts	
			Sur le plan africain	_____/8pts	
		Sur le plan camerounais	_____/05pts		

Seuls les Candidats qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note au moins égale à **soixante-dix (70) points sur cent (100)**, seront retenus pour répondre à l'Appel d'Offres International Restreint.

10- Dépôt des dossiers de candidature

Chaque dossier de candidature rédigé en français ou en anglais devra parvenir à l'adresse mail abdoumahamachetima@yahoo.com avec copies à cab@minmidt.cm, ministre@minmidt.cm, sergeboyogueno@gmail.com, pascalej@yahoo.fr et déposé contre récépissé en six (06) exemplaires, dont l'original et cinq (05) copies, marqués comme tels au Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), Bureau du Sous-directeur de l'Accueil, du Courrier et Liaison, porte **152**, Immeuble rose - Yaoundé, Tél. : +237 222 22 64 82, au plus tard le **27 AOUT 2018**... Ils devront porter la mention :

AVIS INTERNATIONAL D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°...../AIMI/MINMIDT/2018 DU
POUR LA PRESELECTION DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS EN
VUE DE L'ATTRIBUTION DES TITRES MINIERES SUR LE BLOC RUTILIFERE D'AKONOLINGA,
REGION DU CENTRE, REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction des Mines et à la Direction de la Géologie du **Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)**, sises au Carrefour Nkolbisson, Yaoundé, Tél. +237 222 22 61 70 / +237 222 22 97 70, ou aux adresses mail ci-après : sergeboyogueno@gmail.com, pascalej@yahoo.fr, nzengang@yahoo.fr et joacast28@yahoo.fr.

12- Publication des résultats

La publication de l'Avis d'Appel d'Offres International Restreint portant sur « l'attribution d'un titre minier sur un bloc de rutile » tiendra lieu des résultats du présent AIMI.

Fait à Yaoundé, le 27 AOUT 2018

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE**

Copies:

- SGPR
- SGPM
- MINMAP
- ARMP
- SOFECAM
- Chrono/Archives

} (Pour publication) ;



Ernest GBWABOUBOU